Communiqué du 02/03/2011

Création du comité d’éthique et de déontologie du Monde

M. Didier Maus vient d’être nommé Président du comité d’éthique et de déontologie du Monde, sur proposition de la Société des lecteurs du Monde et avec l’agrément de la Société des rédacteurs du Monde (SRM) et de la Société des rédacteurs du Monde interactif (SRMIA).

Nouvellement créé, ce Comité a pour mission de veiller au respect de la Charte d’éthique et de déontologie du groupe Le Monde, signée en novembre 2010, dans le quotidien et ses suppléments, ainsi que sur le site lemonde.fr.

Les sociétés de lecteurs, de journalistes et de personnels composant le Pôle d’indépendance du groupe Le Monde ont voulu, en accord avec les nouveaux actionnaires majoritaires, doter le groupe d’un organe assurant le respect des principes fondateurs du Monde : indépendance éditoriale et qualité de l’information. Le groupe Le Monde se dote ainsi d’une institution unique en Europe parmi les grands groupes de presse d’information générale

Le comité d’éthique et de déontologie, qui devrait tenir sa première réunion en mars, est composé comme suit :
- deux personnalités nommées par le conseil de surveillance du groupe Le Monde : Françoise Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine, et Guy Carcassonne, spécialiste du droit constitutionnel
- deux représentants de la SRM : Stéphanie Le Bars et Gilles van Kote
- un représentant de la SRMIA : Jonathan Parienté.
- un représentant des Sociétés des cadres et employés du Monde : Marie-José Gallard
- un représentant de la Société des lecteurs du Monde : Jean Martin
- le président du directoire de la société Le Monde SA (LMSA), Louis Dreyfus
- le directeur du Monde, Erik Izraelewicz
- la directrice de la rédaction du Monde, Sylvie Kauffmann, ou son représentant.

La charte d’éthique et de déontologie est consultable sur le site www.lemonde.fr.
****

Didier Maus, 64 ans, spécialiste en droit constitutionnel, a poursuivi une double carrière administrative et universitaire. Il a, en particulier, été directeur de cabinet d’un ministre de 1986 à 1988 et directeur de l’Institut international d’administration publique de 1993 à 2001. Depuis cette date il est conseiller d’État. Il a été professeur associé à l’université de Paris I (1988-2006) où il a enseigné le droit constitutionnel français et comparé et crée un diplôme de troisième cycle de « Droit public comparé des États européens ». Depuis le 1er septembre 2010, il est détaché du Conseil d’Etat comme professeur à l’université Paul Cézanne Aix-Marseille III.

Il a fondé avec Louis Favoreu la Revue française de droit constitutionnel, qu’il dirige depuis 1990. Didier Maus est président émérite de l’Association française de droit constitutionnel (depuis décembre 2006), président émérite de l’Association internationale de droit constitutionnel (depuis décembre 2010) et rapporteur général de la Commission des archives constitutionnelles de la Ve République (4 volumes publiés à ce jour). Il a publié de nombreux ouvrages et articles tant sur le droit constitutionnel français (La pratique constitutionnelles de la Ve République) que sur le droit constitutionnel comparé européen (avec Pierre Bon, Les grandes décisions des cours constitutionnelles européennes) et la mondialisation de cette branche du droit.
Après avoir été membre de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, il est, depuis 2003, membre du Tribunal constitutionnel d’Andorre. Didier Maus assure très fréquemment des commentaires sur l’actualité constitutionnelle dans la presse écrite et audiovisuelle.